

Concrètement, une sage-femme il-elle fait quoi ?

- > **La surveillance et le suivi médical de la grossesse**
- > **Des séances de préparation à la naissance et à la parentalité**
- > **La surveillance et l'accompagnement du travail et de l'accouchement**
- > **La surveillance du post-partum**
- > **La rééducation périnéo-sphinctérienne**
- > **Le suivi gynécologique de prévention**
- > **La prescription et la pose de moyens de contraception**
- > **Les interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse et chirurgicale**
- > **La vaccination**
- > **De la prescription de substituts nicotiniques aux femmes et à leur entourage**
- > **Les échographies focalisées**
- > **Le dépistage des pathologies**
- > **L'enseignement**
- > **La recherche**

Et d'autres choses encore en réalisant des **Diplômes Universitaires (DU)**.

Les différents modes d'exercice des sages-femmes

Sage-femme est une **profession médicale** dans la pratique se décline en milieu hospitalier et extrahospitalier.

La sage-femme peut travailler en **cabinet libéral, à l'hôpital, en maison de naissance** ou encore en **PMI** (Protection Maternelle et Infantile), et d'autres lieux d'exercice comme des **centres de santé sexuelle**, etc.

En tant que sage-femme, on peut également être **directeur·rice de département** ou même **doyen·ne de maïeutique, sage-femme coordinateur·rice** dans un service ou encore **enseignant·e-s chercheur·euse** pour celles et ceux qui suivent un **parcours de recherche**

Pour info ...

Sage-femme signifie "la sage qui connaît la femme", ainsi le terme "femme" n'est pas relatif à la personne qui exerce le métier, mais aux patientes. Les hommes peuvent aussi être sages-femmes !

CONTACTEZ-NOUS

www.anesf.com
enseignementsupe@anesf.com



Formation et profession de Sage-Femme



Comment entrer dans les études de sage-femme ?

Il existe 2 principaux moyens d'intégrer les études de sage-femme, depuis la rentrée 2020, il y a :

- > Le PASS (parcours d'accès spécifique santé) : il contient une majeure santé ainsi qu'une mineure dans une autre discipline.
- > Les LAS (licences accès santé) : elles contiennent une majeure dans une autre discipline que la santé et une mineure santé.

Pour accéder à la deuxième année des études de maïeutique, il faut valider son année de PASS/LAS et donc réussir les épreuves écrites et/ou orales.

Chaque étudiant·e a deux chances pour candidater aux études de santé mais l'étudiant·e ne pourra candidater qu'une seule fois par le biais du PASS.

En cas d'échec :

- > En **PASS**, l'étudiant·e peut continuer en LAS2 de sa mineure s'il·elle a validé son année, pour tenter sa deuxième chance d'accéder aux études de sage-femme.
- > En **LAS**, l'étudiant·e peut continuer en LAS2 de sa majeure s'il·elle a validé son année, pour tenter sa deuxième chance d'accéder aux études de sage-femme.



Comment s'organisent les études de sage-femme ?

Les études s'organisent en trois cycles :

- > Le premier cycle jusqu'à la troisième année qui confère un **grade Licence**.
- > Le deuxième cycle de deux ans qui mène à un **grade Master**.
- > Le troisième cycle, qui est la **6ème et dernière année** et qui permet d'obtenir le **diplôme d'état de Docteur·e en maïeutique**.

Généralement, le premier cycle aborde des notions de **physiologie**, et le deuxième de **pathologie**.

Les matières étudiées sont notamment l'**obstétrique**, la **gynécologie**, la **pédiatrie**, la santé publique, la psychologie, l'éthique ou le droit.

Des **enseignements libres** peuvent être proposés en parallèle des études pour enrichir son cursus, notamment avec des **masters de recherche**, des cours sur la médecine alternative, l'informatique, la santé environnementale...

Les études alternent **cours** et **stages** qui permettent de connaître tous les moyens d'exercices des sages-femmes, de développer des **savoir-faire**, des **savoir-être** et de **l'autonomie**.



Une 6ème année d'étude depuis la rentrée 2024

Cette 6ème année est une vraie **victoire** pour les étudiant·e·s sages-femmes qui la demandaient depuis **2014** ! Cela a également permis de faire un travail sur l'ensemble de la formation !

Pourquoi ?

> **Élargissement des compétences** : les derniers arrêtés qui cadraient notre formation dataient de 2011 et 2013. Beaucoup de compétences ont été rajoutées aux sages-femmes depuis, notamment dans le domaine de la gynécologie ; mais la formation n'avait pas été adaptée.

> **Bien-être étudiant** : les études de sages-femmes sont très denses : nous avons environ 1200 heures de plus sur les 5 ans par rapport aux autres formations médicales. La 6ème année permet de réorganiser cette charge de travail.

> **Accès à la recherche** : c'est un volet encore trop peu présent dans la formation de sage-femme et qui est très important à développer sachant que la profession de sage-femme reste une profession médicale.

> **Thèse d'exercice**

